

Octobre 2010



**MOUVEMENT RETROUVAILLES
ADOPTÉ(E)S – NON ADOPTÉ(E)S – PARENTS**

Info-Retrouvailles

Mot de la présidente

Info-Retrouvailles Feuilles d'automne



Êtes-vous comme moi ? Aimez-vous l'automne ? Son odeur, ses couleurs, sa fraîche chaleur, son sifflement et tout ce qui fait en sorte que l'automne se compare facilement aux préparatifs d'un voyage. Vous n'avez qu'à examiner la nature : ses fleurs qui flétrissent tout doucement en vue de l'hibernation prochaine, les arbres se colorent avant de se dégarnir totalement pour reprendre de la vigueur au printemps prochain, les pelouses ralentissent leur croissance et accumulent leurs éléments nutritifs, les oiseaux tourbillonnent dans le ciel avant de nous quitter pour le sud, certains animaux s'emmitoufflent dans leur pelage d'hiver et garnissent leur garde-manger et, d'autres, comme l'humain, assistent à ce magnifique spectacle de la vie.

De plus petits êtres humains se préparent également pour faire des provisions en vue des jours plus gris nous attendent. Oui, les petites frimousses comptent les dodos avant le grand jour de l'« Halloween ». Une journée à se préparer pour modifier leur apparence, à connaître les consignes de sécurité, à s'adjoindre des amis ou des parents et faire du porte-à-porte dans le quartier pour emplir leur citrouille de friandises. Toutes ces sucreries, quoique néfastes pour la santé, leur apportent un petit bien-être passager et un surcroît d'énergie non négligeable.

Bref, octobre nous apportent de bien belles choses. Après une pause estivale bien méritée, l'automne a donc bien repris sa place et les occupations dites « normales » reprennent leur cours. Les étudiants retrouvaient chacun leur banc d'école en septembre, les travailleurs retournaient au boulot et les bénévoles retroussaient leurs manches pour entamer une autre année d'activités.

Je vous souhaite donc un bel automne et, s.v.p., n'abusez pas des petites sucreries le 31 octobre ! Joyeux Halloween !

Caroline Fortin, Présidente



Renouvellement de votre carte de membre

La saison 2010-2011 est déjà débutée. La vie se déroule à vive allure et nous sommes déjà rendus au renouvellement de votre carte de membre 2011. Pour ceux et celles qui recevront des avis de renouvellement par la poste, veuillez en prendre connaissance et renouveler sans tarder. Si vous avez déjà été un membre actif du Mouvement Retrouvailles, mais que pour diverses raisons, vous n'avez pas renouvelé votre carte au cours des dernières années, contactez-nous et nous réactiverons votre carte avec plaisir. Nous en profiterons également pour mettre à jour votre dossier. Le coût du renouvellement est actuellement de 12 \$ par année, ce qui est très minime pour les services que vous pouvez recevoir de votre organisme.

Comme nous apprécions que les renouvellements soient effectués rapidement pour que tous puissent continuer de profiter des services offerts de façon continue, nous vous suggérons de renouveler votre carte sans tarder. N'oubliez pas de promouvoir notre organisme auprès de vos connaissances, votre famille, vos collègues de bureau... sait-on jamais, d'autres pourraient se joindre à nous. Pour un nouveau « membre usager » (*toute personne directement concernée par l'adoption, soit toute personne adoptée ou adoptable mais non adoptée, et toute personne ayant une filiation consanguine et/ou utérine avec celle-ci, les parents biologiques et les parents adoptifs*), le coût est de 35 \$ lors de l'adhésion et de 12 \$ par année par la suite. Si une personne désire devenir membre sympathisant, c'est-à-dire, qu'elle est intéressée à promouvoir les objectifs du Mouvement, le coût est de 12 \$ annuellement. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.



Dernier rappel - Séminaire sur l'adoption : en contexte de protection de la jeunesse

L'Association des centres jeunesse du Québec présente un séminaire intitulé : **La filiation adoptive en 2010 : multiples réalités**. Ce séminaire se tiendra le jeudi, 28 octobre 2010 au HEC Montréal, de 8h00 à 16h30.

Endroit : École des hautes études commerciales
Édifice Côte Sainte-Catherine
Amphithéâtre IBS (rez-de-jardin)
3000, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal

Coût : 175 \$ / personne ou 95 \$ / personne (organisme communautaire, un comité des usagers ou étudiant à temps plein)



Association des
centres jeunesse
du Québec

Tous les détails sont présentés sur : <http://www.acjq.gc.ca/ext/ACJQ/fichiers/AdoptionProg.pdf>

Cinq représentants du Mouvement Retrouvailles seront présents à ce séminaire, provenant des régions de Québec, de la Montérégie et de Montréal. Dans le prochain Info-Retrouvailles, nous ferons un bref retour sur cette journée.

Souper retrouvailles – 9 novembre 2010 Venez souper avec nous !

Vous aimeriez venir échanger avec nous autour d'un bon souper. Voici l'occasion rêvée pour le faire. Les responsables de la région de Québec et ses régions avoisinantes vous attendront dès **18h00** le **mardi 9 novembre 2011**.

Endroit : Maison de Jade (Buffet)
Adresse : 475, boul. de l'Atrium, Suite 204, Québec



Pour vous y rendre, prenez l'autoroute 73 nord (direction Saguenay), prenez la sortie 149 (boul. de l'Atrium) et tournez à droite. Le restaurant est situé à votre gauche après la 57^e Rue dans l'édifice « Les cours de l'Atrium ». Un salon a été réservé au nom du Mouvement Retrouvailles. On vous attend!

Important - Veuillez confirmer votre présence au 418 990 2799. Tous sont bienvenus.

N.B. : Le coût du buffet est de **15,95 \$ par personne, incluant le breuvage à volonté (plus taxes et services)**. Le repas est à vos frais.

L'adoption au Québec dans les années 1940 ***Conférence de Mme Renée Hudon***



Dans le cadre de l'exposition gratuite « **Partir pour la famille** » Mme Renée Hudon, communicatrice et auteure du livre « *À qui la petite fille?* », entretiendra son public sur l'adoption au Québec dans les années 1940. Elle fera un survol de cette époque où les circonstances particulières de la naissance et l'adoption ont eu un impact sur la vie des personnes concernées.

Date : Jeudi, 4 novembre 2010 – 20h00
Endroit : Centre d'interprétation historique de Sainte-Foy
2825, chemin Sainte-Foy, Québec
Coût : Gratuit
Info : 418 654-4576

Référence : The Native adoptee ***Page dédiée aux enfants adoptés et aux enfants autochtones d'accueil***

<http://web.ncf.ca/de723/adoptee.html>

Durant les années 1950 et 1960, de nombreux enfants autochtones ont été adoptés dans des foyers non indigènes ou ont été pris en famille d'accueil. Comment leur expérience diffère de celle des autres enfants adoptés ou en famille d'accueil? Cette page vous donne de l'information et des témoignages de ce dur passé.

Cette page a été créée par Beverly McKiver également vice-présidente/secrétaire de Parent Finders (<http://www.parentfindersottawa.ca>)

Suggestions de lecture ou autres

Vous avez des suggestions de lecture, de films, de documentaires et/ou d'activités, envoyez-nous les coordonnées par courrier électronique au : cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca et nous en prendrons bonne note.

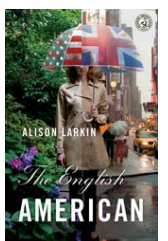
Ce mois-ci, côté **lecture**, nous vous suggérons :



(En français) **Le don d'Anna** par *Cécilia Samartin*, France Loisirs, 2010 Adam va mourir. Avec lui Anna perd son grand amour. Eux qui avaient mis tant d'années à se l'avouer. Alors elle se souvient, le Salvador, la fuite, l'orphelinat, les bonnes sœurs et le jour où elle est arrivée terrifiée dans cette famille, il y a vingt ans. Comment imaginer qu'elle en deviendrait le véritable ange gardien ?

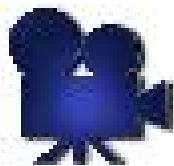


(En français) **Fanette – Tomes 1 à 3** par *Suzanne Aubry*, Libre Expressions, 2008-2010 1849 - Chemin du Roy. Une fillette passe à un cheveu d'être piétinée par le cheval du boghei d'Emma Portelance, une femme avant-gardiste. Constatant son état pitoyable, Emma ramène l'enfant chez elle pour la soigner. Fanette a dû s'exiler avec sa famille pour échapper à la famine qui sévissait en Irlande. Devenues orphelines, Fanette et sa sœur Amanda, son placées chez des cultivateurs, où elles mènent une vie misérable. Pour améliorer son sort, Amanda part avec un négociant en lui promettant de revenir la chercher, mais elle disparaîtrait mystérieusement. Fanette s'enfuit et rencontre Emma....



(En anglais) **The English American** par *Alison Larkin*, Simon & Schuster, 2008 – Cette nouvelle, basée sur des faits vécus par l'auteure, raconte l'histoire d'une adoptée, élevée par des parents anglais mais issue du Tennessee. Observations humoristiques, choc des cultures, identité et famille.

Pour les **cinéphiles**, vous pourrez voir dans un cinéma près de chez vous : « **Mother and child** », film dirigé par Rodrigo Garcia, mettant en vedette Annette Bening, Naomi Watts, Kerry Washington, Samuel L. Jackson – Trois femmes, trois touchantes. Karen (Annette Bening) a eu abandonner. Elle est hantée par cette naissance. Elizabeth (Naomi Watts) a brillante et ambitieuse, mais solitaire dans Washington) traverse les démarches de l'adoption, à la recherche d'un enfant à devenir son propre enfant.



histoires d'adoption profondément un enfant à l'âge de 14 ans qu'elle a dû petite fille qu'elle ne connaît pas depuis sa grandi comme un enfant adopté, avocate sa vie personnelle. Lucy (Kerry

Volet politique

Pour poursuivre notre idée sur le thème de l'automne, à savoir que les activités reprennent tout autour de nous, la prochaine session parlementaire est débutée depuis peu. Se poursuivra t-elle sous le signe du changement ou sous le signe de la stagnation constante ou du recul général ? Qu'advient-il de la préparation d'un projet de loi pour les changements aux lois actuelles sur l'adoption au Québec ? Le changement de ministre à la tête de la Justice apportera-t-il de nouvelles couleurs ? Devrons-nous repartir à zéro ? Pourrons-nous compter sur les trois partis en place pour continuer le travail de la Commission des institutions ? C'est ce que nous saurons tous dans les prochaines semaines, car nous avons obtenu un rendez-vous avec M. Jean-Marc Fournier, ministre de la Justice. Il doit rencontrer certains intervenants de la consultation générale et nous serions les premiers. À suivre en novembre...



Petits problèmes en Ontario...

Concernant l'ouverture des dossiers en Ontario, il semble que tout ne se déroule pas comme prévu selon la COAR (Coalition for Open Adoption Records)

En effet, il semble clair que de nombreux certificats de naissance originaux de l'Ontario auraient été modifiés par des fonctionnaires du gouvernement et, par conséquent, que les personnes adoptées adultes sont incapables d'apprendre le nom de leur père, que les pères qui ont consenti à l'adoption et qui font la demande d'information n'auraient pas accès à toute information à leur sujet et que des mères font face à la discrimination fondée sur l'état matrimonial.

Il y a donc un problème systémique qui doit être abordé sérieusement.

Le problème

Beaucoup de ceux qui ont été adoptés ou qui ont confié un enfant à l'adoption en Ontario, ont peut-être reçu un certificat de naissance original ou le certificat de naissance original de leur enfant. Plusieurs remarqueront que le document original ne contient pas le nom du père, peut-être le père d'origine. Il s'avère que le nom des pères a été systématiquement supprimé, que la mère ait ou non rempli cette partie du formulaire. Ce même formulaire aurait été raturé manuellement, des noms auraient été ajoutés et d'autres mis entre crochets. Pourtant, ces formulaires ont été certifiés par les signatures de la mère.

En raison de cette pratique contraire à l'éthique, de nombreuses personnes ne sauront jamais qui était leur père d'origine. Et le mépris délibéré de la signature de plusieurs milliers de jeunes mères insultent toutes les femmes et les hommes de conscience.

Ce que la COAR a fait jusqu'à présent

En octobre 2009, une mère a déposé une plainte à l'ombudsman de l'Ontario à l'effet que la copie du certificat d'origine de son fils à la naissance était altérée : le nom du père avait été supprimé, même si elle était certaine qu'elle l'avait fait enregistrer. Il y avait également d'autres altérations, par exemple, son nom d'origine avait été placé entre crochets, son nom de famille adoptive avait été griffonné, etc. Beaucoup d'autres mères ont reporté le même fait, et même pire. Les signatures ont été falsifiées.

La registraire général adjoint, Mme Judith M. Hartman, lui a écrit lui mentionnant que selon la Loi sur la statistique de l'État civil de 1963, seuls les noms des époux étaient autorisés sur les formulaires, et que la naissance de son fils a été enregistrée par son bureau car les formulaires étaient en ordre au

moment où ils les ont reçus. (Ils n'ont pas pris en considération que des morceaux de papier avaient été collés sur de nombreux certificats de naissance originaux des bébés confiés à l'adoption.)

Un fonctionnaire du personnel de Mme Hartman aurait mentionné lors d'une conversation téléphonique que des registraires locaux auraient régulièrement modifié des « Déclarations signées de naissances vivantes » (le nom du formulaire devenu, après l'enregistrement, le certificat de naissance original), pour s'assurer qu'ils respectent la Loi sur la statistique de l'État civil de l'époque. Étrange pratique que de modifier un document juridique important pour répondre à une loi, après qu'une personne a été invitée à le signer, attestant la vérité.

La COAR n'a pas entendu de mère de l'Ontario ayant reçu une déclaration signée de naissance vivante de son enfant sur lequel était indiqué le nom du père de cet enfant. Certaines mères se rappellent clairement avoir écrit le nom du père sur le formulaire, tandis que d'autres se sont vues interdire l'inscription de nom du père, soit par l'une des infirmières ou l'un des travailleurs sociaux. Certains fonctionnaires auraient même déchiré le formulaire et leur ont demandé de recommencer sans indiquer le nom du père. De toute évidence quelques-uns de ces formulaires comportaient des morceaux de papier collés sur les noms des pères afin d'en cacher l'identité. Un cas a même été soulevé par une mère à l'effet qu'un travailleur social avait lui-même réécrit ledit formulaire et l'avait signé d'un nom d'emprunt pour la mère.

Qu'est-ce que vous pouvez faire ?

Récemment, des discussions avec le Bureau de l'Ombudsman ont à nouveau révélé que les mères et les pères de personnes adoptées peuvent se plaindre sur la façon dont ils ont été traités.

Le représentant du bureau de l'Ombudsman a souligné que leur bureau ne recevraient pas les plaintes systémiques. Ils recevront les plaintes individuelles, MAIS, ils décideront SI une réclamation est systémique. Par conséquent, ils ont besoin de nombreuses plaintes de mères et de pères ayant confié un enfant à l'adoption en Ontario et d'enfants confiés à l'adoption en Ontario.

***** Si l'Office de l'Ombudsman ne reçoit pas de plaintes individuelles en grand nombre, il n'y aura pas de suite. Il faut donc prendre des mesures! *****

- A) Si vous êtes une mère dont l'enfant a été confié à l'adoption en Ontario. (Voir « *Autres motifs de plainte* » ci-dessous *);
- B) Si vous avez été adopté en Ontario et que le nom de votre père n'était pas sur votre certificat de naissance original;
- C) Si vous êtes un père qui a été empêché d'avoir son nom inscrit sur le certificat de naissance original de votre enfant :.

Vous pouvez aller sur le site Internet de l'Ombudsman de l'Ontario à : www.ombudsman.on.ca/fr.aspx et cliquez sur la case verte : «Déposer plainte ».

*** Autres motifs de plainte**

Il y avait beaucoup d'autres abus faits aux jeunes mères célibataires comme :

- ❖ Se faire dire qu'elles ne pouvaient pas voir ou tenir leur bébé
- ❖ Se faire dire que l'enfant était décédé (même si plus tard il est bien vivant)
- ❖ Avoir été forcée de signer les papiers d'adoption quelques jours après la naissance de l'enfant, sans aucune explication sur les conséquences juridiques de ce geste
- ❖ N'avoir reçu aucune aide juridique, de logement ou monétaire, même si ces formes d'aide étaient disponibles au moment de la naissance de l'enfant
- ❖ Se faire dire par le personnel hospitalier qu'elles méritaient leurs souffrances

- ❖ Se faire insulter et traiter de tous les noms
- ❖ Ne pas s'être fait dire qu'elle avait le droit de voir son enfant en famille d'accueil
- ❖ Avoir reçu inutilement des médicaments sous fortes doses à l'hôpital
- ❖ Se faire malmener et/ou maltraiter et/ou marginaliser
- ❖ Se voir forcer de vivre dans une maison de maternité ou ailleurs
- ❖ Se voir refuser un gîte à moins de jurer de renoncer à son enfant
- ❖ Devoir confier son enfant à l'adoption suite à un chantage émotif
- ❖ Etc.

Beaucoup de jeunes pères qui désiraient reconnaître leur enfant n'étaient pas autorisés à le voir ou à le tenir dans leurs bras, à signer l'enregistrement de naissance ou de participer à la « parentalité » en aucune façon. Certains ont été menacés par les parents de leurs copines ou escortés à l'extérieur des hôpitaux par des gardes de sécurité. Si cela vous est arrivé, ou si c'est arrivé au père de votre enfant, s'il vous plaît portez plainte.

Il est toujours en cours

Ce problème affecte **les personnes adoptées et les pères et mères du passé, du présent et du futur**. Actuellement, en 2010, un père ne peut être identifié sur le certificat de naissance original de son enfant à moins qu'il ne signe la « Déclaration de naissance vivante », quel que soit son état matrimonial vis-à-vis de la mère. Un père peut être dissuadé de la signature de ce document (comme beaucoup l'ont été dans le passé), il peut ne pas être avisé de la grossesse, etc. Donc, si une personne est adoptée en 2011, et son père d'origine ne signe pas la « Déclaration de naissance vivante », lorsque l'adopté aura 18 ans, il ne sera jamais en mesure de savoir qui est ce père si la mère a placé un veto de divulgation, si elle est décédée ou si elle refuse tout simplement de divulguer l'identité du père. Et, apparemment, les représentants du gouvernement peuvent continuer de modifier les certificats de naissance originaux en toute impunité. S'ils le peuvent, ils le feront..

En conséquence de cette pratique contraire à l'éthique par des travailleurs sociaux, du personnel hospitalier et des employés du gouvernement (falsifier des enregistrements de naissance vivante, refuser le droit à la mère de compléter à sa guise ledit formulaire ou d'inclure le nom du père), nos enfants, devenus adultes, qui ont demandé et reçu leur certificat de naissance original, n'ont et n'auront pas l'identité de leur père.

Pour plusieurs, cela signifie que la moitié de leur hérité leur est refusée. Pour ceux qui ont eu la chance de retrouver leur mère biologique vivante et disposée à révéler l'identité du père, il s'agit d'un petit problème. Cependant, plusieurs, malheureusement, retrouvent une mère décédée et partie avec l'identité du père de son enfant. Ceux-ci ne pourront jamais connaître l'identité de leur père. De même, si une mère a placé un veto de divulgation sur son identité sur le certificat de naissance original et que le nom du père était un espace blanc, l'adopté sera probablement incapable de trouver qui est son père.

Il est donc urgent pour les personnes concernées de se plaindre.

Votre exécutif provincial

Présidente : Caroline Fortin (région de Québec) – cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca
Vice-présidente : Lucille Gosselin (région de Frontenac/Estrie)
Trésorier : Charles Bourgeois (région de Québec)
Relationniste : Poste vacant
Secrétaire : Réjane Genest (région de Québec)

PROCHAINES ACTIVITÉS

RÉGION DE QUÉBEC

Le mardi 12 octobre 2010, 19h30

Informations générales

Témoignage à confirmer

C.A.B.Q. (Halles Fleur-de-Lys)

245, rue Soumande, local 285 (2^e étage)

Québec

(Entrée par la porte du Salon de coiffure Darbourg, prendre ascenseur ou escalier sur la droite, le local est à l'autre extrémité de la mezzanine)

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 418 990 2799 **Coût** : Gratuit pour les membres
3 \$ pour les non-membres

RÉGION FRONTENAC/ESTRIE

Le mardi, 2 novembre 2010, 19h00

Restaurant Plaza (salon avant)

269, boulevard Frontenac Ouest

Thetford Mines

418 335 9522

RÉGION SAGUENAY/LAC ST-JEAN

Le samedi, 16 octobre 2010, 10h30

Restaurant Coq Rôti

Boul. Talbot, Chicoutimi

Pour informations : 418 673 4733

RÉGION MÉTROPOLITAINE/LAVAL

Le mardi, 5 octobre, 19h15

Centre St-Mathieu

7110, 8e Avenue

(près du métro St-Michel)

Montréal

Vous pouvez rejoindre les gens de la région Métropolitaine/Laval au 514 278 1744 entre 16h00 et 20h00, du lundi au vendredi.

RÉGION MONTRÉGIE / MAURICIE BOIS-FRANCS

Le vendredi, 3 décembre 2010, 19h15

Centre Pierre & Bernard Lucas

2060, rue Holmes

St-Hubert

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

